

## Qu'est-ce que la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par la délibération du Conseil municipal en date du xxx.

Le PLU présente le projet global de la commune, pour les dix prochaines années environ, au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) qui constitue le cadre de cohérence du projet de PLU. Il s'agit d'un document destiné à réglementer l'utilisation des sols du territoire communal.

Aussi divise-t-il celui-ci en zones à vocation urbaines, agricoles ou naturelles. Chaque zone possède un règlement qui lui est propre, où sont définies les conditions de constructibilité des terrains, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront ensuite accordés ou refusés les permis de construire, de démolir ou d'aménager.

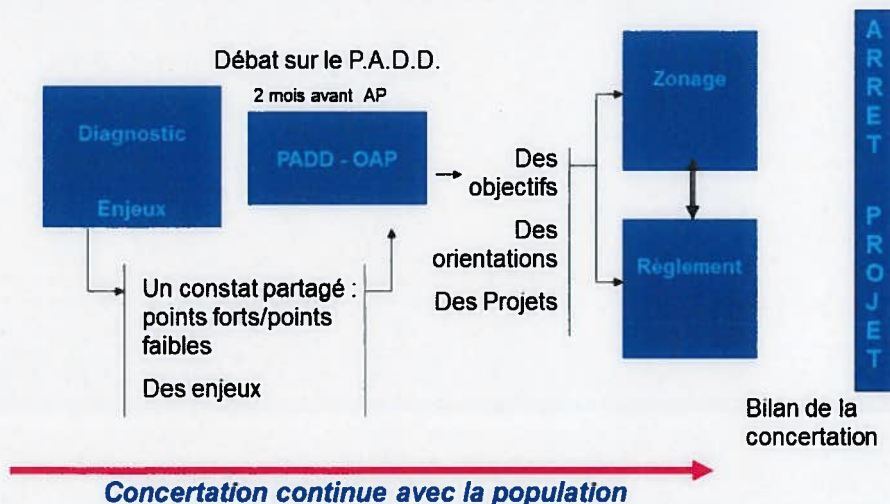
### Les modalités de la concertation publique : un dialogue pour un projet

Les modalités de la concertation publique ont été définies par la délibération de révision du PLU. **La commune souhaite associer pleinement les habitants** à cette révision de PLU. Le but est de parvenir à échanger des idées, à chercher des solutions et à parvenir à des propositions partagées par les élus et les habitants. Ce projet de PLU revêt une importance cruciale : ses objectifs sont ambitieux, spécialement en faveur du maintien des services et du cadre de vie, du développement durable, de l'écologie, de la préservation des activités agricoles, de l'architecture remarquable et de l'économie.

Deux réunions publiques de concertation préalable, accompagnées de panneaux d'exposition, ainsi que d'insertions dans le journal communal et sur le site de la Mairie, seront organisés afin d'établir un dialogue sur le projet du P.L.U. avec les habitants et les acteurs locaux.

Ces réunions seront l'occasion pour les habitants d'exprimer leurs interrogations et leurs suggestions.

Un registre est par ailleurs tenu à la disposition du public en mairie afin de pouvoir formuler toutes les remarques particulières durant l'élaboration du PLU.



La procédure de PLU et ses différents étapes